



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : FOURNITURES TECHNIQUES ET
MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION POUR LES
BATIMENTS COMMUNAUX - LOT 4 MATÉRIAUX
DE CONSTRUCTION PASSE AVEC LA SOCIÉTÉ
POINT P**

**DÉCISION N° AU-19-405
EN DATE DU 05 NOVEMBRE 2019**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°4933 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Monsieur Pierre LEBEAU, 7^{ème} Adjoint au Maire ;

VU l'avis d'appel public à la concurrence envoyé au site BOAMP, au JOUE et au Profil Acheteur de la Ville le 13 mai 2019 ;

VU le procès-verbal de la Commission d'appel d'offres en date du 24 septembre 2019, attribuant le marché de fournitures techniques et de matériaux de construction pour les bâtiments communaux – lot 4 matériaux de construction, à la société POINT P, ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse au regard de l'ensemble des critères de jugement ;

D É C I D E

DE SIGNER avec la société POINT P – 25 rue des Guillaies – 92000 NANTERRE, représentée par Madame MENDES Paola, Responsable marchés publics IDF MP, le marché de fournitures techniques et de matériaux de construction pour les bâtiments communaux – Lot 4 Matériaux de construction.

L'accord-cadre, à bons de commandes, est passé pour une période d'un an, reconductible de manière tacite trois fois par période d'un an sans que la durée totale n'excède quatre ans.

Le montant maximum annuel s'élève à 30 000,00 HT (36 000,00 € TTC).

Les prix applicables sont ceux figurant au barème des prix du titulaire affecté des rabais de 10 % à 20 %.

Le délai de livraison est d'un à deux jours ouvrés.

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20191105-lmc1H6722H1-AR Date de réception en Préfecture : 05/11/2019 Date de Publication : 05/11/2019

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
l'Adjoint au maire chargé des grands travaux, des
travaux d'entretien des équipements publics, de
l'urbanisme et de l'habitat,

Signé

Pierre LEBEAU

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20191105-lmc1H6722H1-AR
Date de réception en Préfecture : 05/11/2019
Date de Publication : 05/11/2019